

Annexe n° 2

Modèle de présentation brève et synthétique (à titre indicatif)

La présentation brève et synthétique qui doit être annexée au budget primitif et au compte administratif pourra comporter les éléments suivants :

- Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, etc.
- Priorités du budget
- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure
- Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)
- Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels
- Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette
- Niveau d'endettement de la collectivité
- Capacité de désendettement
- Niveau des taux d'imposition
- Principaux ratios
- Effectifs de la collectivité et charges de personnel